

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 350/2014
Date: 12 mars 2014
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 651186
Classification: Non classifié

Rapport d'information des Comités stratégiques aux membres de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO pour l'année 2012; comptes annuels 2012 et budget 2014.

Prise de connaissance par le Conseil-exécutif et proposition au Grand Conseil

1. Objet

La convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse romande (HES-SO), qui s'applique ici, prévoit un contrôle parlementaire annuel d'exécution. Le document mentionné en titre porte sur les réalisations qui ont vu le jour pendant l'année concernée, ceci en regard d'une part des intentions stratégiques majeures de l'année 2012, du plan financier et du développement 2012 de la HES-SO et, d'autre part, en regard des objectifs globaux définis par la Confédération, dans le cadre de la révision de la loi sur les Hautes écoles spécialisées (LHES). La présentation des comptes 2012 et des budgets finaux 2014 l'accompagne. Le Rapport annuel 2013 de la Commission interparlementaire de contrôle est joint en annexe au Rapport des Comités stratégiques.

2. Bases légales

Article 10 de la convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse romande (HES-SO) du 26 mai 2011 (Annexe 1 du RSB 439.32).

3. Proposition

Le Grand Conseil prend connaissance du Rapport d'information des Comités stratégiques aux membres de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO pour l'année 2012 ainsi que des comptes annuels 2012 et du budget 2014.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires :

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique